

Direction Générale
Service Affaires Juridiques
Ligne directe : 01 56 49 22 82
service.juridique@mairie-gagny.fr

Aff 2024-061

AVIS D'INFORMATION

La commune de Gagny est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales, les budgets supplémentaires de l'exercice 2024 du SIPPEREC et de son budget annexe relatif au projet de géothermie GENYO ainsi que, les comptes administratifs de l'exercice 2023 de ces mêmes structures, adoptés par délibération du 20 juin 2024, seront mis à la disposition du public, à compter du 12 août prochain et ce pour 1 mois, sur le site internet de la Ville <https://www.gagny.fr/vie-municipale/actes-administratifs/>

Fait à Gagny, le 6 août 2024

 Le Maire,

Rolin CRANOLY

HÔTEL DE VILLE

1 esplanade Michel Teulet - B.P. 81 - 93221 GAGNY cedex
Tél. : 01 43 01 43 01 - Fax. 01 43 01 43 00 - www.gagny.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

 Fleur d'or 2018

 Villes et Villages Fleuris
LES LABELS NATIONAUX DE LA QUALITÉ DE VIE